



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2009/L.8
9 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Trentième session
Bonn, 1^{er}-10 juin 2009

Point 4 de l'ordre du jour
Mise au point et transfert de technologies

Mise au point et transfert de technologies

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont accueilli favorablement l'élection de M. Arthur Rolle (Bahamas) en qualité de Président et de M. Bruce Wilson (Australie) en qualité de Vice-Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2009.
2. Le SBSTA et le SBI ont pris note de l'exposé oral du Président du GETT sur les conclusions des réunions du Groupe tenues respectivement du 24 au 26 février 2009 et les 13 et 14 mai 2009 à Bonn (Allemagne). Le SBSTA et le SBI ont félicité le GETT pour avoir communiqué ses rapports pour la session en cours. Ils se sont félicités de l'initiative prise par le GETT de tenir un dialogue informel avec le monde des affaires durant sa réunion de mai 2009, dialogue au cours duquel les représentants du monde des affaires ont fait part de leurs positions et ont exprimé le souhait de jouer un rôle encore plus actif, ce qui est essentiel pour le succès du processus. Le SBSTA et le SBI ont fait observer qu'il fallait réfléchir plus avant à la possibilité de créer un moyen efficace pour faire participer plus pleinement le secteur privé au processus. Ils ont encouragé le GETT à continuer de faire participer à ses travaux, selon qu'il conviendra, les autres parties prenantes, notamment les institutions financières publiques et privées, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires.
3. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction les rapports du GETT sur les options de financement¹ et une stratégie à long terme², et le projet de rapport du GETT sur les indicateurs de résultat³.

¹ FCCC/SB/2009/2/Summary et FCCC/SB/2009/2.

4. Le SBSTA et le SBI ont dit attendre avec intérêt le rapport final du GETT sur les indicateurs de résultat, qui sera communiqué à leur trente et unième session. Ce rapport comprendra une série d'indicateurs de résultats qui serait l'un des outils que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pourrait utiliser pour examiner et évaluer l'efficacité de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention et pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité du cadre pour le transfert de technologies⁴, conformément à la demande formulée dans la décision 4/CP.13.
5. Le SBSTA et le SBI ont noté que les rapports du GETT sur les options de financement et sur une stratégie à long terme contenaient une multitude d'informations et toute une série de conclusions importantes que les Parties pourraient utiliser pour mener en connaissance de cause leurs travaux sur la mise au point et le transfert de technologies dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA). Ils ont invité le Groupe à examiner, selon qu'il conviendra, les informations contenues dans ces rapports. Ils l'ont aussi invité à examiner, selon qu'il conviendra, le rapport mentionné au paragraphe 4 ci-dessus, une fois que la version finale en aura été établie.
6. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport de synthèse établi par le secrétariat sur les besoins technologiques des Parties non visées à l'annexe I de la Convention⁵. Il s'est félicité de ce que 69 Parties non visées à l'annexe I avaient achevé l'évaluation de leurs besoins technologiques et a encouragé les autres à achever ou actualiser leurs évaluations et à les communiquer au secrétariat pour qu'il les affiche sur le site du mécanisme d'échange d'informations techniques de la Convention (TT: CLEAR). Le SBSTA a aussi constaté qu'un pays développé Partie non visé à l'annexe II de la Convention avait aussi communiqué un rapport sur l'évaluation de ses besoins technologiques.
7. Le SBSTA a reconnu que les nombreux rapports d'évaluation soumis constituaient une base pour l'analyse des besoins technologiques et que le rapport de synthèse mentionné au paragraphe 6 ci-dessus contenait donc une vaste gamme d'informations sur les besoins technologiques spécifiques à l'échelle des régions et des secteurs, les obstacles aux transferts de technologies, les besoins en matière de renforcement des capacités et les possibilités de transfert de technologies. Il a estimé que les rapports d'évaluation constituaient une bonne base pour renforcer l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention.
8. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction la mise à jour du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change*⁶ (Évaluer les besoins en matière de technologie dans l'optique des changements climatiques), établi par le Programme des Nations Unies pour le développement en collaboration avec le GETT et l'Initiative sur les technologies climatiques. Le SBSTA a encouragé les Parties non visées à l'annexe I de la Convention à utiliser ledit manuel pour évaluer leurs besoins technologiques. Il a estimé que le manuel devrait être considéré comme un document évolutif susceptible d'être actualisé et amélioré à l'avenir.

² FCCC/SB/2009/3/Summary et FCCC/SB/2009/3.

³ FCCC/SB/2009/1/Summary et FCCC/SB/2009/1.

⁴ Le cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention.

⁵ FCCC/SBSTA/2009/INF.1.

⁶ <<http://unfccc.int/ttclear/pdf/TNA%20Handbook%20-%20Advance%20Document%20June09.pdf>>.

9. Le SBSTA a noté avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement du Botswana d'accueillir l'atelier régional africain sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, qui doit avoir lieu du 19 au 21 août 2009 à Gaborone (Botswana). Il a prié le secrétariat d'utiliser pour la tenue de l'atelier la publication établie dans le contexte de la Convention et intitulée «L'art de préparer et de présenter les propositions: guide d'élaboration de projets bancables pour le transfert de technologies»⁷.

10. Le SBSTA a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles à cet effet:

a) De diffuser largement, sous forme électronique et sur support imprimé, les deux rapports du GETT sur les options de financement et sur une stratégie à long terme mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus et le rapport sur les indicateurs de résultat visé au paragraphe 4 ci-dessus, une fois que la version finale en aura été établie;

b) D'établir un rapport sur les informations nécessaires pour utiliser les indicateurs de résultat et faciliter ainsi l'examen de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention conformément à la décision 13/CP.1 et pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité du cadre pour le transfert de technologies, conformément à la décision 4/CP.13, et de communiquer ledit rapport au SBSTA pour examen à sa trente-deuxième session.

⁷ Ce guide a été présenté à la douzième session de la Conférence des Parties en novembre 2006. Il peut être consulté sur <<http://unfccc.int/ttclear/jsp/Guidebook.jsp>>.